

COMMUNIQUE

Le Maire de la Commune de Chabeuil informe ses Administrés que le recueil des actes administratifs de la Commune (4ème trimestre 2011) est à leur disposition aux jours et heures d'ouverture du Secrétariat de la Mairie (*du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 15*).

Le Maire
Pascal PERTUSA

